

- MARIE-PIERRE MOUTON
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur Jean SERRET
Président
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE DRÔME EN BIOVALLÉE
96 ronde des alisiers
CS 331
26402 EURRE

MPM/BP/AM/D2101086

À Valence, le

L 2 FEV 2021

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L153.40 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis le projet de modification simplifiée N°3 du Plan Locale d'Urbanisme (PLU) de la commune de LORIOL SUR DRÔME.

Après étude des documents, le Département émet un avis favorable sur la modification simplifiée N°3 du PLU de la commune de LORIOL SUR DRÔME.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués

Marie-Pore MOUTON

Copie

- Monsieur le Préfet de la Drôme
- Monsieur Claude AURIAS Maire de la commune de LORIOL SUR DRÔME
- Madame Françoise CHAZAL et Monsieur Jacques LADEGAILLERIE Conseillers départementaux du Canton de LORIOL-SUR-DRÔME.